

*L'enregistrement de l'assemblée est accessible à la population. Vous pouvez communiquer avec nous par courriel : adm@municipalitehatley.com

LE 1^{er} JUIN 2020

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE

Assemblée ordinaire du conseil municipal de Hatley, tenue au 2100, route 143, Hatley (Québec), lundi le 1^{er} juin 2020 à 19 h, présidée par M. Denis Ferland, maire et à laquelle assistent les conseillers suivants par voie de visioconférence :

M. Guy Massicotte, M. Gilles Viens, M. Éric Hammal et les conseillères, Mme Hélène Daneau, Mme Lucie Masse et Mme Chantal Montminy.

Assistent également à la séance, par voie de visioconférence M. André Martel, directeur général et secrétaire-trésorier.

Compte tenu des décrets adoptés par le Gouvernement du Québec, l'assemblée est tenue à huis clos.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie de visioconférence.

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029 du 26 avril qui introduit maintenant de nouvelles exigences concernant les séances qui devait normalement se tenir en public, mais qui sont permises à huis clos à savoir de procéder à l'enregistrement de l'assemblée et de rendre cette dernière accessible à la population;

**Résolution
2020-077**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Hélène Daneau:

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos, que l'on procède à l'enregistrement de l'assemblée et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie de visioconférence.
Adopté à l'unanimité.

Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre l'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Résolution
2020-078**

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

Le point divers reste ouvert.

ORDRE DU JOUR
De l'assemblée à huis clos du 1^{er} juin 2020

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*L'enregistrement de l'assemblée est accessible à la population. Vous pouvez communiquer avec nous par courriel : adm@municipalitehatley.com

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 4 mai 2020

3.2 Adoption de l'assemblée spéciale du 25 mai 2020

4. CORRESPONDANCE

4.1 Correspondance générale

5. ADMINISTRATION

5.1 Dépôt du rapport financier de la municipalité pour l'année 2019

5.2 Ouverture de l'hôtel de ville pour les services essentiels

6. TRANSPORT – VOIRIE

6.1 Aucun

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Adoption du rapport annuel déjà transmis à la MRC au regard de la mise en œuvre des actions prévues au schéma de couverture de risque incendie (SCRI)

8. URBANISME

8.1 Dépôt du rapport cumulatif de l'inspecteur en bâtiment pour la période terminant en mai 2020

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Aucun

10. LOISIRS et CULTURE

10.1 Aucun

11. FINANCES

11.1 Rapport de délégation de compétence

11.2 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer

11.3 Dépôt de l'état de fonctionnement au 31 mai 2020

12. DIVERS

12.1 Aucun

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

Adopté à l'unanimité.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 4 mai 2020

**Résolution
2020-079**

Il est proposé par la conseillère Lucie Masse que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 4 mai 2020 soit adopté tel quel.

Adopté à l'unanimité.

3.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée spéciale tenue le 25 mai 2020

**Résolution
2020-080**

Il est proposé par le conseiller Éric Hammal que le procès-verbal de l'assemblée spéciale tenue le 25 mai 2020 soit adopté tel quel.

Adopté à l'unanimité.

4. CORRESPONDANCE

*L'enregistrement de l'assemblée est accessible à la population. Vous pouvez communiquer avec nous par courriel : adm@municipalitehatley.com

4.1 Correspondance générale

Le directeur général dépose un bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière assemblée. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

5. ADMINISTRATION

5.1 Dépôt du rapport financier de la municipalité pour 2019

**Résolution
2020-081**

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, et résolu d'entériner le dépôt du rapport financier de la municipalité de Hatley pour l'année 2019 tel que déposé au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Le résultat pour l'année 2019 est un surplus de fonctionnements de l'exercice à des fins fiscales de 160 448 \$.

Adopté à l'unanimité.

5.2 Ouverture de l'hôtel de ville pour les services essentiels

**Résolution
2020-082**

Il est proposé par la conseillère Hélène Daneau, et résolu d'autoriser l'ouverture des bureaux de la municipalité à la population à compter du 2 juin 2020 afin d'offrir les services essentiels suivants; l'achat des vignettes de bateaux, le paiement des taxes et les demandes de permis. Il est demandé au directeur général de prendre les mesures nécessaires afin de protéger les employés et les citoyens, en conformité avec les directives de la Santé publique du Québec tout en continuant de favoriser les services à la population par correspondance postale et/ou électronique.

Adopté à l'unanimité

6. TRANSPORT – VOIRIE

6.1 Aucun

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Adoption du rapport annuel déjà transmis à la MRC au regard de la mise en œuvre des actions prévues au schéma de couverture de risque incendie (SCRI)

Considérant que la MRC de Memphrémagog dispose d'un schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRI) en vigueur pour son territoire depuis le 3 avril 2008, puis modifié le 1^{er} septembre 2013;

Considérant que l'article 35 de loi sur la sécurité incendie stipule que « Toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie »;

Considérant que le conseil de la MRC a adopté, lors de sa séance du 18 mars dernier, le rapport annuel de mise en œuvre du SCRI pour l'année 2019 et transmis ledit rapport au ministère de la Sécurité publique (MSP);

Considérant que le MSP demande que chacune des municipalités visées par le rapport annuel de la MRC adopte le rapport qu'elle a produit et transmis à la MRC;

**Résolution
2020-083**

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens, et résolu que le conseil de Hatley accepte le rapport annuel déjà transmis à la MRC au regard de la mise en œuvre des actions prévues au SCRI de la MRC de Memphrémagog pour l'année 2019;

Adopté à l'unanimité.

*L'enregistrement de l'assemblée est accessible à la population. Vous pouvez communiquer avec nous par courriel : adm@municipalitehatley.com

8. URBANISME

8.1 Dépôt du rapport cumulatif de l'inspecteur en bâtiment pour la période terminant en mai 2020

Le directeur général dépose le rapport cumulatif des émissions des permis pour la période terminant en mai 2020. Pour la période visée, 1 permis de construction pour un montant de 700 000 \$, 11 permis de rénovation/modification ont été émis pour un montant de 301 500 \$, 4 permis pour garage et piscine pour 78 000 \$ et 2 permis dans la catégorie autre.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Aucun

10. LOISIR ET CULTURE

10.1 Aucun

11. FINANCE

11.1 Rapport de délégation de compétence

En conformité avec le règlement 2007-08 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et autorisant une délégation de compétence, le directeur général dépose son rapport sur les dépenses qu'il a autorisées pour un montant total de 2 221.35 \$, pour le mois de mai 2020.

11.2 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer

Considérant que le directeur général dépose une liste des chèques émis depuis le 1^{er} mai 2020;

Résolution 2020-084

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, et résolu ;

De ratifier le paiement des salaires des employés pour le mois de mai 2020 du chèque 4927 au chèque 4932 pour un montant de 3 469.88 \$ et les dépôts directs pour les semaines finissant les 16, 23 et 30 mai pour un montant total de 13 039 \$, pour un grand total mensuel de 16 508.88 \$;

De ratifier le paiement des dépenses du chèque numéro 9323 au chèque 9357 pour un montant de 78 213.60 \$ et 3 dépôts directs pour un montant de 2 648.01 \$.

9323	HYDRO QUÉBEC	Éclairage de rues et Bowen	1 150,71 \$
9324	HTCK	Essence voirie	182,00 \$
9325	MAAT AUDIO GROUP	Panneau de plexiglass	161,65 \$
9326	MICHEL BOLDUC	Remboursement de location	115,00 \$
9327	BELL	Appel sans frais	13,87 \$
9328	BELL MOBILITÉ	Cellulaire	48,25 \$
9329	HYDRO QUÉBEC	Station, Hôtel de ville, centre	1 803,49 \$
9330	INFOTECH	Logiciel dépôt direct	551,87 \$
9331	9067-7295 QC (STODDARD)	Transport de compost	116,95 \$
9332	MRC MEMPHRÉMAGOG	Maintien des inventaires & plan	1 237,26 \$
9333	EXCAVATION R MADORE	Réparation de chemin	390,92 \$
9334	MINISTRE DES FINANCES	REMISES DE L'EMPLOYEUR	7 375,77 \$
9335	EUROFINS ENVIRONNEX	Analyse d'eau	388,91 \$
9336	GARAGE R SMITH	Installation d'un coffre	399,96 \$
9337	F.Q.M.	Formation web - inspecteur	96,29 \$
9338	ENT. R BOISVERT	Contrat annuel système d'alarme	367,92 \$

*L'enregistrement de l'assemblée est accessible à la population. Vous pouvez communiquer avec nous par courriel : adm@municipalitehatley.com

9339	BELL CANADA	Hôtel de ville et Bowen	486,08 \$
9340	INFORMATIQUE ORFORD	Virus DNS	201,21 \$
9341	LAURENTIDE R/SOURCES	Collecte RDD	48,20 \$
9342	GROUPE FINANCIER EMPIRE	REMISES DE L'EMPLOYEUR	963,33 \$
9343	MARCHÉ PATRY	Achat de lait et café	40,53 \$
9344	XPLORNET	Frais mensuel	91,96 \$
		Cueillettes de déchets, compostables	
9345	TRANSPORT TAYLOR	et récup	6 513,68 \$
9346	JPL ÉLECTRIQUE	Réparation ancienne caserne	514,67 \$
9347	SERVICE D'ENT. E.A.	Entretien extincteurs	155,80 \$
9348	RONA ANCTIL	Livraison de couvert	57,49 \$
9349	MULTI-ROUTES	Calcium	38 510,88 \$
9350	BUREAU EN GROS	Papier	140,17 \$
9351	CONST GOUDREAU	Nivelage	12 480,54 \$
9352	VIVACO	Chlorure et asphalte froide	551,20 \$
9353	N4 MOBILE	Frais mensuel	236,71 \$
9354	PUROLATOR	Frais de livraison	5,47 \$
9355	PROTEKNA	Rapport final	947,85 \$
9356	LEE DEZAN	Entretien des pelouses	1 250,00 \$
9357	HYDRO QUÉBEC	Caserne	617,01 \$
			<hr/>
			78 213,60 \$
Dépôt	RIGDSC	Compost et redevance	876,81 \$
Dépôt	CANEVABEC	Contrat annuel	1 678,64 \$
Dépôt	CAIN LAMARRE	Honoraires professionnels	92,56 \$
			<hr/>
			2 648,01 \$

Adopté à l'unanimité.

11.3 Dépôt de l'état de fonctionnement au 31 mai 2020

Le directeur général dépose l'état de fonctionnement au 31 mai 2020.

12 DIVERS

12.1 Aucun

13 PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen a posé un certain nombre de questions par courriel.

En faisant référence à la plage et à la descente de bateau, un citoyen pose les questions suivantes ; Quelle est cette situation absurde qui se règle en date du 27 mai? Comment se fait-il que le contrat n'était pas réglé pendant l'hiver? Qu'est-ce que la municipalité de Hatley a fait dans ce dossier ou qu'est-ce qu'elle compte faire? La situation actuelle est inacceptable. Quel est le plan de la municipalité et de la régie dans le dossier actuel? Qu'est-ce que le conseil municipal de Hatley en pense et va faire à très court terme pour remédier à la situation?

Le maire précise que la Régie a fait le point sur ce sujet et que bien qu'il n'y ait pas de quai et de ponton en location cet été, le reste des services à la population sont fonctionnels.

En faisant référence au niveau du lac, le citoyen pose les questions suivantes ; Bonjour, le niveau du lac est à 160.71m ce matin en date du 30-05-2020. Ce qui est 21cm de plus que la cote de gestion. Le débit au barrage a été modifié manuellement le lundi 25 mai 2020 vers 9 h. Pourquoi avoir fermé le barrage? Et pourquoi encore

*L'enregistrement de l'assemblée est accessible à la population. Vous pouvez communiquer avec nous par courriel : adm@municipalitehatley.com

aujourd'hui avec la pluie d'hier le barrage n'est pas ouvert? Le niveau continue de monter d'heure en heure. On sait tous que la cote de gestion définie en 2014 est de 160.50m. Pourquoi ne pas la respecter? Qu'est-ce que la municipalité de Hatley fait pour que la régie respecte la norme de gestion du lac?

Étant insatisfait, la réponse du gestionnaire du barrage (le directeur général de North Hatley) à savoir qu'il avait pris la décision de fermer le barrage à 5% la semaine dernière en prévision vu la semaine de canicule que nous avons eue et que le barrage a été ouvert progressivement tôt ce matin (le lundi 1^{er} juin) et un suivi sera effectué en journée par notre contremaître aux travaux publics pour réouverture graduelle. Le citoyen fait part de ses commentaires; Bonjour, désolé, mais c'est inacceptable comme réponse. La décision de fermer le barrage le 25 mai 2020 à 8 h 00 n'aurait jamais dû être prise. Le barrage était ouvert depuis l'automne dernier et le lac n'était pas encore revenu au niveau de la cote de gestion de 160.50m. J'exige que la municipalité de Hatley (ou un comité) doive donner son aval quand on décide de modifier l'ouverture du barrage. La décision ne doit pas revenir qu'à une seule personne. Et surtout pas quand le niveau du lac est trop élevé. Je veux une réponse officielle du conseil municipal de la municipalité à cette demande. Que la municipalité de Hatley exige par résolution à la régie d'avoir un mot à dire sur la gestion du barrage. Et je demande qu'un registre de chaque manipulation du barrage soit tenu et rendu disponible aux citoyens. C'est une question de sécurité et le niveau a une importance capitale sur les riverains ainsi que sur la cote des zones inondables.

M. Ferland mentionne que la municipalité et les membres du conseil sont satisfaits de l'actuelle gestion du barrage effectué par la municipalité de North Hatley. Ceci étant dit, il va tout de même aviser la Régie des commentaires et demandes du citoyen et vérifier avec la Régie si elle a reçu d'autres plaintes de citoyen.

14 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée par le conseiller Éric Hammal, il est 19 h 19.

Denis Ferland
Maire

André Martel
Directeur général/secrétaire-trésorier